

Réunion de conseil du 24 mai 2019 à 20 heures 30

Le Conseil Municipal :

Périmètre Délimité des abords du monument historique

- Emet un avis favorable sur le projet de Périmètre Délimité des abords du monument historique de la commune de Boismorand en même temps que l'arrêt de projet de PLUI de la Communauté des Communes Giennoises

Autorisation de communication des informations commercialement sensibles relatives à la consommation en électricité de l'éclairage public sur le territoire de la commune de Boismorand

- Autorise ENÉDIS à communiquer à la Communauté des Communes Giennoises et son prestataire, dans le seul but d'élaborer, suivre ou réviser le Plan-Climat Energie Territorial (PCAET), des informations commercialement sensibles relatives à la consommation en électricité de l'éclairage public sur le territoire de la commune de Boismorand.
- Autorise la Communauté des Communes Giennoises et son prestataire à faire communication de ces données, dans le cadre du PCAET, et à cette seule fin, aux communes membres de la CDCG

Recomposition de l'organe délibérant de la Communauté des Communes Giennoises l'année précédant celle du renouvellement général des conseils municipaux

- **ADOpte** la répartition des sièges de Conseillers Communautaires telle que définie ci-dessous à l'issue du renouvellement,
- **DEMANDE** au Préfet du Loire d'arrêter la nouvelle composition du Conseil Communautaire si la majorité qualifiée requise est atteinte.

Communes	Population municipale 2019	Nombre de sièges, droit commun, répartition proportionnelle	Nombre de sièges au 5 avril 2019	Accord local pour un maintien de la répartition de 41 sièges à l'issue du renouvellement
Gien	14 108	16	20	20
Coullons	2 430	4	4	4
Poilly lez Gien	2 413	4	4	4
Saint Martin sur Ocre	1 234	2	2	2
Nevoy	1 176	1	2	2
Saint Gondon	1 115	1	2	2
Saint Brisson sur Loire	988	1	2	2
Boismorand	825	1	2	2
Les Choux	501	1	1	1
Le Moulinet sur Solin	126	1	1	1
Langesse	76	1	1	1
Total	24 992	33	41	41

Fonds d'Aide aux jeunes

- **ACCEPTÉ** le versement d'une participation de 0,11 € par habitant au titre de l'année 2014 au Fonds d'Aide aux Jeunes soit 93.72 €. Cette dépense sera imputée à l'article 65733 du budget principal
Cette décision est adoptée à l'unanimité.

Vœu relatif aux principes et valeurs devant guider les évolutions du système de santé

Le conseil municipal de BOISMORAND demande que la réforme du système de santé prenne en considération les sept enjeux suivants :

1. La lutte contre les « déserts médicaux » et la garantie d'une offre de santé de proximité *[en particulier en zone périurbaine et rurale]* adaptée aux territoires.
2. La garantie d'un accès à des soins de qualité pour tous dans des conditions financières assurées par des mécanismes efficaces de solidarité
3. La fin des directives nationales technocratiques et la mise en oeuvre d'une réelle prise en compte des spécificités de chaque territoire dans l'organisation des soins.
4. Une association véritable et sans délai de l'ensemble des acteurs concernés (élus, représentants des usagers, médecine de ville, hôpitaux, maisons de retraite, etc.) à la mise en oeuvre de la réforme de l'organisation territoriale des soins.
5. La mise en oeuvre d'outils, d'incitations et de financements propices à une implantation équitable des services de santé dans les territoires et à une meilleure coopération entre tous les établissements et professionnels de santé, quel que soit leur statut afin d'assurer un meilleur maillage et de fédérer les énergies.
6. Le maintien et le renforcement d'un service public hospitalier et médico-social au service de tous les patients, qui dispose des moyens humains et financiers indispensables pour remplir ses missions de soins, de recherche et d'enseignement, et pour investir afin d'accompagner l'évolution indispensable des structures, et l'accès de tous à l'innovation dans les thérapeutiques et les modes de prise en charge.
7. La reconnaissance du caractère prioritaire de mesures fortes pour revaloriser et renforcer l'attractivité des métiers hospitaliers et du secteur social et médico-social.

Le conseil municipal de BOISMORAND autorise le maire à intervenir auprès du Président de la République, du Premier ministre, de la Ministre des Solidarités et de la Santé et de l'ensemble des autorités de l'Etat pour faire valoir ces demandes et pour les inscrire dans le cadre des échanges locaux du débat national.

Détermination du nombre d'adjoints au maire

- Décide de ne pas pourvoir au remplacement de Mr BERTALOT Sébastien. Le nombre d'adjoints est : 2. L'ordre est défini comme suit :
1^{er} adjoint : Véronique PERRON
2^{ème} adjoint : Michel BAILLY

Adjoint technique principal de 2^{ème} classe

- Suppression du poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe et création d'un poste d'adjoint technique en CDD

Recensement de la population

- Nomme Mme MILLET Florence agent recenseur pour effectuer le recensement de la population qui se déroulera du 16 janvier au 15 février 2020
- Désigne Mme STERLÉ Joëlle coordonnateur communal qui sera l'interlocutrice de l'INSEE pendant la campagne de recensement

Commission bâtiment à la C2CG :

Titulaire : Michel BAILLY

Suppléant : Patrick DAVID

Pour information :

Enquête publique – PLUI du lundi 17 juin au mercredi 17 juillet 2019 à la mairie (Permanence du commissaire enquêteur à la mairie de Boismorand – vendredi 28 mai de 14 h à 17 h)

Encombrants :

Jeudi 13 juin – S'inscrire en mairie au plus tard le 07 juin mairieboismorand@wanadoo.fr

Fait à Boismorand,

Philippe TAGOT

